

Blagnac le 24 février 2010

**AUDIT ET ANALYSE**  
**23 Rue Delpont**  
**31700 BLAGNAC**

PARFUMS DU SUD  
115 rue Pasteur  
31000 TOULOUSE

Madame, Monsieur,

Afin de préparer votre assemblée générale ordinaire prévue le 30 juin 2010, nous avons le plaisir de vous adresser, ci-joint, les documents suivants :

- Le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Les lettres de convocation pour l'assemblée générale
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale
- La feuille de présence à l'assemblée générale
- Le procès verbal de l'assemblée générale
- Les documents à transmettre au greffe du Tribunal de Commerce

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

## PARFUMS DU SUD

Siège social : 115 rue Pasteur 31000 TOULOUSE  
SARL au capital de 100 000 euros - Siret 37867022800014 - APE 5829C

### RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

#### **I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :**

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

##### **1.1 Activité de la société :**

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de 150 664 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008
		472 231
VARIATION 2009 / 2008	46,85%	

##### **1.2 Présentation des états financiers :**

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	478 007	326 092	151 914	46,59
Charges d'exploitation	382 769	280 848	101 921	36,29
Résultat d'exploitation	95 238	45 245	49 993	110,49
Résultat financier	2 616	-4 974	7 590	NS
Résultat exceptionnel	-250	-500	250	NS
Impôt sur les bénéfices	18 734	13 250	5 484	41,39
Participation des salariés				
<b>Résultat net</b>	<b>78 870</b>	<b>26 521</b>	<b>52 349</b>	<b>197,39</b>

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles 4 701 euros
- Immobilisations corporelles 30 000 euros
- Immobilisations financières 7 000 euros

Le niveau des investissements réalisés en 2009 est de 41 701 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 36 201 euros.

##### **1.3 Capitaux propres :**

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	204 391	336 222	-131 831
Capital social	100 000	80 000	20 000
Capitaux propres / Capital social	2,04	4,20	-2,16

**1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :**

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

**1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :**

Néant.

**1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :**

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

**1.7 Participations croisées :**

Néant.

**1.8 Cession de participations :**

Néant.

**1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 2 050,00 euros.

**II AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 90 870,23 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2009	78 870,23
Report à nouveau	10 000,00
Réserves distribuables	2 000,00
Total	90 870,23

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	42 000,00
Réserve	22 000,00
Report à nouveau	26 870,23
Total	90 870,23

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Part éligible à l'abattement
2008	14 000,00		14 000,00
2007	12 000,00		12 000,00
2006	9 000,00		9 000,00

*Le taux d'abattement est de 50 % pour les distributions réalisées en 2005 et 40 % à partir du 1er janvier 2006.*

**III ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :**

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

**IV ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Néant.

**V APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :**

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant

**PARFUMS DU SUD**

**115 rue Pasteur**

**31000 TOULOUSE**

SARL au capital de 100 000 euros

Siret : 37867022800014

APE : 5829C

Toulouse le 09 juin 2010

Mme DURAND Jeanne

14 Avenue Pasteur

32000 AUCH

*Lettre recommandée*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des associés qui sera réunie le 30 juin 2010 à 17 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
- Questions diverses

Conformément à l'article 36 modifié du décret du 23 mars 1967, vous trouverez sous ce pli :

- Les comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2009
- Le rapport de gestion
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous avez la faculté de vous y faire représenter par un mandataire qui peut être un autre associé ou en cas de personne physique votre conjoint.

À cet effet nous tenons à votre disposition une formule de procuration à remettre à votre mandataire ou à retourner au siège social après l'avoir dûment complétée et signée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gérant

**PARFUMS DU SUD**

**115 rue Pasteur**

**31000 TOULOUSE**

SARL au capital de 100 000 euros

Siret : 37867022800014

APE : 5829C

Toulouse le 09 juin 2010

M DURAND Jean-Pierre

25 Rue du Bac

31700 BLAGNAC

*Lettre recommandée*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des associés qui sera réunie le 30 juin 2010 à 17 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
- Questions diverses

Conformément à l'article 36 modifié du décret du 23 mars 1967, vous trouverez sous ce pli :

- Les comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2009
- Le rapport de gestion
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous avez la faculté de vous y faire représenter par un mandataire qui peut être un autre associé ou en cas de personne physique votre conjoint.

À cet effet nous tenons à votre disposition une formule de procuration à remettre à votre mandataire ou à retourner au siège social après l'avoir dûment complétée et signée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gérant

**PARFUMS DU SUD**  
**115 rue Pasteur**  
**31000 TOULOUSE**

SARL au capital de 100 000 euros  
Siret : 37867022800014  
APE : 5829C

Toulouse le 09 juin 2010

Melle DUCHEMIN Hélène  
12 Chemin des Tilleuls  
33000 BORDEAUX

*Lettre recommandée*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des associés qui sera réunie le 30 juin 2010 à 17 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
- Questions diverses

Conformément à l'article 36 modifié du décret du 23 mars 1967, vous trouverez sous ce pli :

- Les comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2009
- Le rapport de gestion
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous avez la faculté de vous y faire représenter par un mandataire qui peut être un autre associé ou en cas de personne physique votre conjoint.

À cet effet nous tenons à votre disposition une formule de procuration à remettre à votre mandataire ou à retourner au siège social après l'avoir dûment complétée et signée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gérant

## PARFUMS DU SUD

Siège social : 115 rue Pasteur 31000 TOULOUSE  
SARL au capital de 100 000 euros - Siret 37867022800014 - APE 5829C

### RAPPORT SPÉCIAL DU GÉRANT SUR LES OPÉRATIONS VISÉES PAR L 223-19 DU C. COM. DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Chers associés,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du C. Com., nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes.

#### **Conventions entre la société PARFUMS DU SUD et Monsieur X**

À la date de clôture de l'exercice, le solde du compte courant que détient Monsieur X sur la société s'élève à xxx euros et la rémunération maximale, au titre des intérêts de cette somme tiendra compte des limites imposées par l'administration fiscale.

#### **Conventions entre la société PARFUMS DU SUD et Monsieur Y**

À la date de clôture de l'exercice, le solde du compte courant que détient Monsieur Y sur la société s'élève à xxx euros et la rémunération maximale, au titre des intérêts de cette somme tiendra compte des limites imposées par l'administration fiscale.

#### **Conventions entre la société PARFUMS DU SUD et Monsieur Z**

Monsieur Z loue à la SARL PARFUMS DU SUD le fonds de commerce servant à son exploitation, cette location lui a rapporté pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 la somme de xxx euros.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Gérant

## PARFUMS DU SUD

Siège social : 115 rue Pasteur 31000 TOULOUSE  
SARL au capital de 100 000 euros - Siret 37867022800014 - APE 5829C

### TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2010

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 78 870,23 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 2 050,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 18 734,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

#### Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 90 870,23 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2009	78 870,23
Report à nouveau	10 000,00
Réserves distribuables	2 000,00
Total	90 870,23

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	42 000,00
Réserve	22 000,00
Report à nouveau	26 870,23
Total	90 870,23

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Part éligible à l'abattement
2008	14 000,00		14 000,00
2007	12 000,00		12 000,00
2006	9 000,00		9 000,00

*Le taux d'abattement est de 50 % pour les distributions réalisées en 2005 et 40 % à partir du 1er janvier 2006.*

#### Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

## PARFUMS DU SUD

Siège social : 115 rue Pasteur 31000 TOULOUSE  
SARL au capital de 100 000 euros - Siret 37867022800014 - APE 5829C

### FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2010

Nom et prénom	Nombre de parts	Représenté par	Émargement
Mme DURAND Jeanne	300		
M DURAND Jean-Pierre	400		
Melle DUCHEMIN Hélène	300		

Certifiée exacte et arrêtée, la présente feuille de présence faisant apparaître 3 associés ou représentés, porteurs de 1000 parts, exprimant un nombre égal de voix.

Le Gérant

## **PARFUMS DU SUD**

Siège social : 115 rue Pasteur 31000 TOULOUSE  
SARL au capital de 100 000 euros - Siret 37867022800014 - APE 5829C

### **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

Le 30 juin 2010 à 17 heures, les associés de la société PARFUMS DU SUD, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, se sont réunis au siège social 115 rue Pasteur 31000 TOULOUSE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- Mme DURAND Jeanne demeurant 14 Avenue Pasteur à AUCH titulaire de 300 parts.
- M DURAND Jean-Pierre demeurant 25 Rue du Bac à BLAGNAC titulaire de 400 parts.
- Melle DUCHEMIN Hélène demeurant 12 Chemin des Tilleuls à BORDEAUX titulaire de 300 parts.

L'assemblée est présidée par M. VIREMONT Pierre, gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 1000 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
  
- le rapport de gestion
  
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
  
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
  
- Quitus à la gérance
  
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
  
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 78 870,23 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 2 050,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 18 734,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 90 870,23 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2009	78 870,23
Report à nouveau	10 000,00
Réserves distribuables	2 000,00
Total	90 870,23

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	42 000,00
Réserve	22 000,00
Report à nouveau	26 870,23
Total	90 870,23

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Part éligible à l'abattement
2008	14 000,00		14 000,00
2007	12 000,00		12 000,00
2006	9 000,00		9 000,00

*Le taux d'abattement est de 50 % pour les distributions réalisées en 2005 et 40 % à partir du 1er janvier 2006.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Information des associés sur les nouvelles dispositions fiscales relatives aux dividendes**

### ***Prélèvement fiscal***

Les associés sont informés que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 %, peuvent opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %. Cette option entraîne l'exclusion de l'abattement de 40 %, de l'abattement annuel forfaitaire, du crédit d'impôt dividende ainsi que de la possibilité de déduire de son revenu la part de la CSG déductible (5,8 %) qui est prélevée sur les dividendes. Cette option doit être exercée par chaque associé auprès de la société au plus tard lors du paiement du dividende, elle est ensuite irrévocable pour ce paiement.

### ***Prélèvement social***

Les associés sont également informés que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais effectués à la source.

### ***En pratique***

En pratique en cas d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire, la société versera un dividende amputé de 30,1 % (18 % au titre du prélèvement libératoire et 12,1 % au titre des prélèvements sociaux).

En l'absence d'option pour le prélèvement libératoire, la société versera un dividende amputé de 12,1 % (au titre des prélèvements sociaux).

### ***Important***

L'attention des associés est attirée sur le fait que l'abattement de 40 %, l'abattement annuel forfaitaire et le crédit d'impôt dividende ne s'appliquent pas aux dividendes perçus à partir du 1er janvier 2008 et imposés au barème progressif lorsque, au cours de la même année, le contribuable a perçu des dividendes ayant bénéficié du prélèvement libératoire de 18 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le Gérant

Mme DURAND Jeanne

M DURAND Jean-Pierre

Melle DUCHEMIN Hélène

**PARFUMS DU SUD**

**115 rue Pasteur**

**31000 TOULOUSE**

SARL au capital de 100 000 euros

Siret : 37867022800014

APE : 5829C

Toulouse le 30 juin 2010

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

1 quai de la Corse

75181 PARIS CEDEX 04

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au greffe, un dossier concernant la société PARFUMS DU SUD, à savoir :

- deux exemplaires certifiés conformes des comptes annuels clos le 31 décembre 2009, accompagnés de l'annexe aux comptes.
- deux exemplaires certifiés conformes du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- deux exemplaires certifiés conformes de la proposition d'affectation du résultat,
- deux exemplaires certifiés conformes de la résolution d'affectation du résultat.

Le coût de ce dépôt, 46,32 euros, est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Gérant

## PARFUMS DU SUD

Siège social : 115 rue Pasteur 31000 TOULOUSE  
SARL au capital de 100 000 euros - Siret 37867022800014 - APE 5829C

### TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTION PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2010 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

#### Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 90 870,23 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2009	78 870,23
Report à nouveau	10 000,00
Réserves distribuables	2 000,00
Total	90 870,23

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	42 000,00
Réserve	22 000,00
Report à nouveau	26 870,23
Total	90 870,23

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Part éligible à l'abattement
2008	14 000,00		14 000,00
2007	12 000,00		12 000,00
2006	9 000,00		9 000,00

*Le taux d'abattement est de 50 % pour les distributions réalisées en 2005 et 40 % à partir du 1er janvier 2006.*

## PARFUMS DU SUD

Siège social : 115 rue Pasteur 31000 TOULOUSE  
SARL au capital de 100 000 euros - Siret 37867022800014 - APE 5829C

### RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2010 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

#### Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 90 870,23 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2009	78 870,23
Report à nouveau	10 000,00
Réserves distribuables	2 000,00
Total	90 870,23

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	42 000,00
Réserve	22 000,00
Report à nouveau	26 870,23
Total	90 870,23

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Part éligible à l'abattement
2008	14 000,00		14 000,00
2007	12 000,00		12 000,00
2006	9 000,00		9 000,00

*Le taux d'abattement est de 50 % pour les distributions réalisées en 2005 et 40 % à partir du 1er janvier 2006.*